

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV AXIS TRESORERIE

SICAV AXIS TRESORERIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **20 mai 2020**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Tunisie Audit & Conseil représenté par M. Lamjed BEN MBAREK.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019 (Montants exprimés en Dinar tunisien)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Portefeuille-titres	4.1.1	19 986 535	24 361 347
Tires des Organismes de Placement Collectif		481 794	1 511 252
Obligations et valeurs assimilées		19 504 741	22 850 095
Placements monétaires et disponibilités		14 829 238	6 061 085
Placements monétaires	4.1.2	10 917 416	5 944 436
Disponibilités		3 911 822	116 649
Autres Actifs	4.1.5	32 175	29 851
TOTAL ACTIF		34 847 948	30 452 283
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	4.1.6	34 624	30 825
Autres créditeurs divers	4.1.7	33 953	35 929
TOTAL PASSIF		68 577	66 754
ACTIF NET			
Capital	4.1.8	33 202 512	29 119 004
Sommes distribuables		1 576 859	1 266 525
Sommes distribuables des exercices antérieurs		(183)	178
Sommes distribuables de l'exercice		1 577 042	1 266 347
ACTIF NET		34 779 371	30 385 529
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		34 847 948	30 452 283

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019
(Montants exprimés en Dinar tunisien)

	Note	Période du 01/01 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2018
Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	1 171 826	1 249 491
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 125 404	1 185 675
Dividendes		46 422	63 816
Revenus des placements monétaires	4.2.2	577 650	709 492
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 749 476	1 958 983
Charges de gestion des placements	4.2.3	(283 405)	(339 810)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 466 071	1 619 173
Autres charges	4.2.4	(56 310)	(63 158)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 409 761	1 556 015
Régularisation du résultat d'exploitation		167 281	(289 668)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 577 042	1 266 347
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(167 281)	289 668
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		49 183	36 796
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		29 428	(15 678)
Frais de négociation de titres		(572)	(1 434)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 487 800	1 575 699

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019
(Montants exprimés en dinar)

	Période du 01/01 au 31/12/2019	période du 01/01/ au 31/12/2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 487 800	1 575 699
Résultat d'exploitation	1 409 761	1 556 015
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	49 183	36 796
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	29 428	(15 678)
Frais de négociation de titres	(572)	(1 434)
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	(975 561)	(1 204 189)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	3 881 603	(11 048 782)
Souscriptions		
- Capital	72 563 462	62 812 824
- Régularisation des sommes non distribuables	-	835
- Régularisation des sommes distribuables	2 674 759	2 155 882
Rachats		
- Capital	(68 557 993)	(73 282 767)
- Régularisation des sommes non distribuables	-	(5 426)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 798 626)	(2 730 130)
VARIATION DE L'ACTIF NET	4 393 842	(10 677 272)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	30 385 529	41 062 801
En fin de l'exercice	34 779 371	30 385 529
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de l'exercice	281 306	382 504
En fin de l'exercice	320 067	281 306
VALEUR LIQUIDATIVE	108,662	108,015
TAUX DE RENDEMENT	4,77%	4,24%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ANNUELS ARRETES AU 31-12-19

1. PRESENTATION DE SICAV AXIS TRESORERIE

SICAV Axis Trésorerie est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-2003 sous le n°01-2003.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune

Le dépositaire de SICAV AXIS TRESORERIE est ARAB TUNISIAN BANK (ATB), le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Evaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ; et
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Au 31 décembre 2019, la société SICAV AXIS TRESORERIE ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4. Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5. Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.6. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 19 986 535 dinars au 31 Décembre 2019, détaillé comme suit :

Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentiel
Obligations & valeurs assimilées			18 853 718	19 504 741	56,08%	651 023
Obligations			12 212 760	12 653 052	36,38%	440 292
AB 2011-1_10A_26092011		10 000	200 000	202 587	0,582%	2 587
AB SUB2016-1_7A_7.5%_21/11		10 000	800 000	805 377	2,316%	5 377
AB2008_20A_21/05		3 000	135 000	139 648	0,402%	4 648
AB09/B_15A_30/09		5 000	166 500	169 390	0,487%	2 890
AB2010_15A_31/08		7 000	279 790	286 213	0,823%	6 423
AB2010_15A_31/08		3 000	119 790	122 550	0,352%	2 760
AB2017_5A_30/04		10 000	597 000	621 546	1,787%	24 546
AMEN BANK 2014-5A-7.35%		1 500	30 000	31 489	0,091%	1 489
ATBSUB17/A_7A_15/03		15 000	1 500 000	1 593 239	4,581%	93 239
ATBSUB17/A_7A_15/03		1 000	100 000	106 216	0,305%	6 216
ATL2013-1_7A_6.8%_22042013		1 000	20 000	20 755	0,060%	755
ATL2014-2_7A_7.35%_19/05		3 000	120 000	124 376	0,358%	4 376
ATL2016-1_5A_7.5%_270616		5 000	200 000	206 164	0,593%	6 164
ATL2018-1_7A_8.5%_170718		5 000	500 000	515 607	1,483%	15 607
ATTIJ LEASING 2014-1_7.35%_7AN		4 000	160 000	165 398	0,476%	5 398
ATTIJ_BANK_2017_SUB_5A_31/05		20 000	1 200 000	1 241 731	3,570%	41 731
ATTIJ_LEAS_2018-1_5A_8,2%_15/06		2 000	160 000	165 736	0,477%	5 736
ATTIJARI LEASE 2015-1_7.6%_5A		15 000	300 000	312 658	0,899%	12 658
ATTIJARI LEASE 2015-1_7.6%_5A		5 000	100 000	104 219	0,300%	4 219
BH09/B_15A_31/12		5 000	192 000	192 022	0,552%	22

Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentiel
BHSUB2015_7.5%_7A		300	17 730	18 424	0,053%	694
BHSUB2015_7.5%_7A		1 800	106 920	110 975	0,319%	4 055
BHSUB2015_7.5%_7A		6 000	360 000	372 807	1,072%	12 807
BHSUB2015_7.5%_7A		3 500	210 000	217 470	0,625%	7 470
BHSUB2016-1_7.4%_5A		5 000	200 000	207 764	0,597%	7 764
CIL 2018/1_5A_10.6%_17/01		1 500	150 000	162 162	0,466%	12 162
EMP NAT 2014/C_10A_6.35%		32	1 910	1 974	0,006%	64
HL 2015-01 7A-7.85%		2 000	120 000	125 065	0,360%	5 065
HL 2015-01 7A-7.85%		2 000	120 000	125 065	0,360%	5 065
HL 2016-01 5A-7.65%		5 000	200 000	206 254	0,593%	6 254
HL 2018-01 5A-8.3%		2 000	160 000	166 328	0,478%	6 328
M.LEASING 2012_7A_6.5%		2 000	40 000	41 806	0,120%	1 806
STB08/2_16A_18/02		10 000	375 000	391 936	1,127%	16 936
STBSUB19_7A_29/11		5 000	500 000	504 148	1,450%	4 148
TLSUB_2018_TMM+3%_17/01		4 600	460 000	498 706	1,434%	38 706
UIB09/1_15A_17/07		38 000	1 265 400	1 290 957	3,712%	25 557
UIB09/1_20A_17/07		3 000	150 000	153 222	0,441%	3 222
UIB09/1_20A_17/07C		2 700	135 000	137 900	0,396%	2 900
UIB2011-1_20A_26082011		5 600	334 320	340 291	0,978%	5 971
UIBSUB2016_7.4%_5A		3 000	176 400	188 083	0,541%	11 683
UIBSUB2016_7.5%_7A_060117		2 500	250 000	264 795	0,761%	14 795
Bons du trésor assimilables			6 640 958	6 851 689	19,70%	210 731
BTA 5.6% AOUT 2022		200	195 840	202 460	0,582%	6 620
BTA 5.6% AOUT 2022		300	292 560	303 408	0,872%	10 848
BTA 5.6% AOUT 2022		500	485 600	505 211	1,453%	19 611
BTA 5.6% AOUT 2022		200	192 120	201 568	0,580%	9 448
BTA 5.6% AOUT 2022		200	191 920	201 521	0,579%	9 601
BTA 5.6% AOUT 2022		200	191 720	201 473	0,579%	9 753
BTA 6% AVRIL 2024		500	484 000	510 026	1,466%	26 026
BTA 6% AVRIL 2024		50	48 405	51 003	0,147%	2 598
BTA 6% JUIN 2021		300	294 000	305 753	0,879%	11 753
BTA 6% JUIN 2021		205	201 618	209 002	0,601%	7 384
BTA 6% JUIN 2023		100	95 950	100 045	0,288%	4 095
BTA 6.3% OCT 2026		3 850	3 715 635	3 802 625	10,934%	86 990
BTA 6.9% MAI 2022 (15 ANS)		150	154 515	156 848	0,451%	2 333
BTA 6% AVRIL 2023 (8ANS)		100	97 075	100 745	0,290%	3 670
Titres OPCVM			472 357	481 794	1,39%	9 437
MCP SAFE FUND		1 370	160 538	166 296	0,478%	5 758
FCP Axis AAA		3 000	311 819	315 498	0,907%	3 679
TOTAL			19 326 075	19 986 535	57,47%	660 460
Pourcentage par rapport à l'actif					57,35%	

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 est le suivant :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>Courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2018	23 674 609	576 041	110 696	24 361 347	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations	676 400			676 400	
Bons du trésor assimilables	5 229 228			5 229 228	
Titres OPCVM	1 535 937			1 535 937	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
obligations	(3 404 651)			(3 404 651)	(1 699)
Bons du trésor assimilables	(5 831 538)			(5 831 538)	(10 225)
Titres OPCVM	(2 553 911)			(2 553 911)	(17 505)
* Variations des plus ou moins-values latentes			49 183	49 183	
* Variations des intérêts courus		(75 459)		(75 459)	
Soldes au 31 décembre 2019	19 326 075	500 582	159 879	19 986 535	(29 428)

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 10 917 416 dinars au 31 Décembre 2019, réparti comme suit :

Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net	Intérêts courus
Certificats de dépôt		7 846 763	7 912 001	22,75%	65 238
CD_AB_0.5M_40J_10.10%_2912020		495 561	496 893	1,43%	1 332
CD_ATB_0.5M_80J_10.8%_532020		490 625	492 500	1,42%	1 875
CD_BH_0.5M_350J_11.4%_12112020		460 090	463 967	1,33%	3 877
CD_BIAT_0.5M_30J_10%_1512020		496 694	498 457	1,43%	1 763
CD_BIAT_0.5M_30J_10%_3012020		496 694	496 804	1,43%	110
CD_BIAT_1M_20J_10%_0212020		995 580	999 779	2,87%	4 199
CD_BIAT_1M_30J_10%_9012020		993 388	998 237	2,87%	4 848
CD_BT_1M_170J_10.5%_2442020		962 207	974 657	2,80%	12 449
CD_BTE_0.5M_70J_10.75%_2522020		491 810	493 565	1,42%	1 755
CD_BTE_1.5M_80J_10.5%_912020		1 472 638	1 497 264	4,31%	24 625
CD_UFACT_0.5M_70J_11.2%_0212020		491 475	499 878	1,44%	8 404
Prise en pension		3 000 835	3 005 415	8,64%	4 580
PL ATTIJ_3M_7.85%_13J_7012020		3 000 835	3 005 415	8,64%	4 580
Total		10 847 598	10 917 416	31,39%	69 818
Pourcentage par rapport à l'actif				31,33%	

4.1.3. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 31 décembre 2019, le ratio susvisé s'élève à 19.85%.

4.1.4. Valeurs mobilières en portefeuille détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 décembre 2019 une valeur comptable de 27 898 536 DT, soit 80,06 % du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres			Placements monétaires	Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt		
ETAT	1 974	6 851 689			6 853 663	19,67%
AB	2 378 799			496 893	2 875 692	8,25%
ATB	1 699 455			492 500	2 191 955	6,29%
ATL	866 902				866 902	2,49%
ATTIJARI BANK	1 241 731				1 241 731	3,56%
ATTIJARI LEASING	748 011				748 011	2,15%
BH	1 119 462			463 967	1 583 429	4,54%
BTE				1 990 829	1 990 829	5,71%
BIAT				2 993 278	2 993 278	8,59%
BT				974 657	974 657	2,80%
UNIFACTOR				499 878	499 878	1,43%
ML	41 806				41 806	0,12%
CIL	162 162				162 162	0,47%
HL	622 712				622 712	1,79%
MCP SAFE FUND			166 296		166 296	0,48%
FCP Axis AAA			315 498		315 498	0,91%
STB	896 083				896 083	2,57%
TL	498 706				498 706	1,43%
UIB	2 375 248				2 375 248	6,82%
Total	12 653 052	6 851 689	481 794	7 912 001	27 898 536	80,06%

4.1.5. Autres Actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 32 175 DT contre 29 851 DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	(6 706)	(6 706)
Autres débiteurs	32 175	29 851
Total	32 175	29 851

4.1.6. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 34 624 DT contre 30 825 DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération du dépositaire	5 984	5 984
Rémunération du gestionnaire	28 640	24 841
Total	34 624	30 825

4.1.7. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 33 953 DT contre 35 929 DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Commissaire aux comptes	12 052	13 042
Etat retenue à la source	5 802	5 802
CMF	4 071	3 648
Jetons de présence	4 974	5 000
Publications	1 972	2 860
Retenue à la source sur BTA	4 482	4 991
TCL	580	566
Autres créditeurs divers	20	20
Total	33 953	35 929

4.1.8. Capital social

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2019, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2018

Montant	29 119 004
Nombre de titres	281 306
Nombre d'actionnaires	490

Souscriptions réalisées

Montant	72 563 462
Nombre de titres émis	700 399
Nombre d'actionnaires nouveaux	125

Rachats effectués

Montant	(68 557 993)
Nombre de titres rachetés	661 638
Nombre d'actionnaires sortants	122

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	49 183
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	29 428
Frais de négociation de titres	(572)

Capital au 31/12/2019

Montant	33 202 512
Nombre de titres	320 067
Nombre d'actionnaires	493

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019 à 1 171 826 DT contre 1 249 491 DT pour la même période de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2018
Revenus des obligations et titres émis par le trésor		
Revenus des BTA	335 076	376 563
Revenus des obligations	790 328	809 112
Revenus des titres OPCVM		
- Dividendes	46 422	63 816
Total	1 171 826	1 249 491

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019 à 577 650 DT contre 709 492 DT pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2018
Revenus des certificats de dépôt	163 786	308 469
Revenus dépôts à terme	327 952	142 665
Revenus compte courant rémunéré	81 332	105 275
Revenus des prises en pension	4 580	153 083
TOTAL	577 650	709 492

4.2.3 Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019 à 283 405 DT contre 339 810 DT pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	277 455	333 860
Rémunération du dépositaire	5 950	5 950
Total	283 405	339 810

4.2.4 Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019 à 56 310 DT contre 63 158 DT pour la même période de l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2018
Rémunération du commissaire aux comptes	10 740	10 922
Redevances du CMF	30 828	37 096
TCL	3 283	3 747
Frais de publicité	6 029	4 590
Charge diverse	5 230	6 566
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	-	237
Contribution social de solidarité	200	-
TOTAL	56 310	63 158

5. REMUNERATION DU DEPOSITAIRE ET DU GESTIONNAIRE :

5.1. Rémunération du dépositaire

La convention de dépôt établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5 950 DT TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV.

5.2. Rémunération du gestionnaire

La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion est calculée en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.

Le montant total de la commission de gestion est conforme à la convention et s'élève à 83 941 dinars TTC au titre du quatrième trimestre de l'exercice 2019

6. DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS :

Données par action	2019	2018	2017	2016	2015
Revenus des placements	5,466	6,964	6,036	4,772	5,805
Charges de gestion des placements	(0,885)	(1,208)	(1,121)	(0,913)	(1,103)
Revenu net des placements	4,581	5,756	4,915	3,859	4,702
Autres charges	(0,176)	(0,225)	(0,443)	(0,203)	(0,201)
Résultat d'exploitation	4,405	5,531	4,472	3,656	4,501
Régularisation du résultat d'exploitation	0,523	(1,030)	(0,580)	0,316	(0,496)
Sommes distribuables de l'exercice	4,928	4,502	3,893	3,972	4,005
+ ou - valeurs réalisées sur cession de titres	0,092	(0,056)	0,165	0,312	0,116
Variation des + ou - valeurs potentielles sur titres	0,154	0,131	(0,001)	(0,381)	0,066
Frais de négociation des titres	(0,002)	(0,005)	(0,005)	(0,008)	(0,011)
+ ou - valeurs sur titres et frais de négociation	0,244	0,070	0,160	(0,077)	0,170
Résultat Net	4,649	5,600	4,632	3,579	4,671
Résultat non distribuable	0,244	0,070	0,160	(0,077)	0,170
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	(0,016)	(0,017)	(0,047)	(0,022)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,244	0,054	0,143	(0,124)	0,148
Distribution des dividendes	4,502	3,892	3,972	4,005	3,552
Valeur liquidative	108,662	108,015	107,352	107,289	107,446

Ratios de gestion des placements	2019	2018	2017	2016	2015
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,26%	0,91%	0,91%	0,92%	0,92%
Autres charges / actif net moyen	0,05%	0,17%	0,36%	0,20%	0,17%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,84%	4,17%	3,64%	3,68%	3,33%

7. NOTE RELATIVE AUX EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Suite à la survenance des événements exceptionnels liés à la propagation de la pandémie de COVID-19, il est important d'attirer l'attention sur les points suivants :

- **Continuité d'exploitation :**

A l'issue des événements exceptionnels cités ci-dessus, l'exploitation de SICAV AXIS TRESORERIE s'est poursuivie normalement jusqu'à la date d'arrêt des états financiers par le Conseil d'Administration, que ce soit, au niveau de la gestion du portefeuille titres de la société (achat et vente en bourse et placements), au niveau de la gestion des souscriptions et rachats ou au niveau de la tenue de la comptabilité et de la production de la valeur liquidative de manière régulière.

- **Variation de la valorisation des emprunts obligataires, BTA et titres à revenu fixe :**

L'estimation de l'impact des événements en cours sur les emprunts obligataires et BTA ne peut être mesurée de manière fiable à la date d'élaboration des états financiers.

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés par le Conseil d'Administration du 31 mars 2020.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2019

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SICAV Axis trésorerie », qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 34 779.371 DT pour un capital de 33.202.512 DT et une valeur liquidative égale à 108,662 Dinars par action.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

1. Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

2. Nous attirons l'attention sur la note 7 des états financiers relative aux événements postérieurs à la clôture de l'exercice 2019 et liés à la propagation de la pandémie de COVID-19 courant 2020. Cette note décrit l'impact de ces événements exceptionnels sur l'activité de la société à la date d'arrêté des états financiers par le Conseil d'Administration du 31 mars 2020.

Ces événements risqueront d'avoir une répercussion sur l'activité de la société. Cependant, l'impact qu'auraient ces éléments sur les performances de la société ne peut être estimé de façon fiable à la date de ce rapport.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction pour les états financiers

La direction de la société est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et

appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de la société du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;et
- Nous communiquons à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction de la société.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances importantes.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur

Conformité des ratios prudentiels

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous signalons ce qui suit :

Les actifs de SICAV AXIS TRESORERIE, s'élevant au 31 décembre 2019 à 34.847.948 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 27.898.536 dinars, soit 80,06 % de valeurs mobilières et de 6.917.237 dinars soit 19,85 % de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.

Tunis, le 31 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

Lamjed BEN MBAREK

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2019

En application des articles 200 nouveau et suivant et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2019.

B. Conventions et opérations réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2019

La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion est calculée en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.

Le montant total de la commission de gestion est conforme à la convention et s'élève à 277 455 dinars TTC au titre de l'exercice 2019.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les jetons de présence servis aux membres du conseil d'administration sont fixés par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2019. Ils s'élèvent à 1 000 dinars nets par exercice pour les administrateurs présents

Les obligations et engagements de la société SICAV AXIS TRESORERIE envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 Décembre 2019, se présentent comme suit en dinars :

	Administrateurs	
	Charges 2019	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme (jetons de présence)	3 724	4 974
Total	3 724	4 974

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadres des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 31 mars 2020
Le Commissaire aux Comptes :
TUNISIE AUDIT & CONSEIL
Lamjed BEN MBAREK